

de Député du Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 7 mai, à 5 h. 45 de l'après-midi afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,*  
ANDRÉ GARNEAU

L'honorable

Le Président de la Chambre des communes

Le débat reprend la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Drury,—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Et sur la proposition d'amendement de M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Bell,—Que tous les mots après «Que» soient rayés et remplacés par les suivants:

«cette Chambre retire sa confiance au gouvernement parce qu'il n'a pas su proposer de mesures budgétaires efficaces pour contrer et réduire l'inflation.»

Et sur la proposition de sous-amendement de M. Lewis, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie l'amendement en remplaçant le point final par une virgule et en y ajoutant ce qui suit:

«ni proposer de mesures visant à venir en aide aux pensionnés et aux autres Canadiens à revenus faibles et à revenus fixes, à régler la crise du logement ou à supprimer les injustices flagrantes du régime fiscal.»

Le débat se poursuit;

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-4, Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation.

Un message est reçu du Très honorable Bora Laskin, C.P., juge en Chef du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du Très honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-277, Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.—Chapitre n° 7.

Bill C-281, Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.—Chapitre n° 8.

Bill C-4, Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation.—Chapitre n° 9.

Bill C-14, Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.—Chapitre n° 10.

Bill C-6, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux.—Chapitre n° 11.

Bill C-27, Loi visant à faciliter le déplacement des lignes de chemin de fer ou l'itinéraire du trafic ferroviaire dans des zones urbaines et à fournir une aide financière en vue de l'exécution de travaux pour la protection, la sécurité et la commodité du public aux croisements de chemin de fer.—Chapitre n° 12.

Le débat reprend sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Drury,—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Et sur la proposition d'amendement de M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Bell,—Que tous les mots après «Que» soient rayés et remplacés par les suivants:

«cette Chambre retire sa confiance au gouvernement parce qu'il n'a pas su proposer de mesures budgétaires efficaces pour contrer et réduire l'inflation.»

Et sur la proposition de sous-amendement de M. Lewis, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie l'amendement en remplaçant le point final par une virgule et en y ajoutant ce qui suit:

«ni proposer de mesures visant à venir en aide aux pensionnés et aux autres Canadiens à revenus faibles et à revenus fixes, à régler la crise du logement ou à supprimer les injustices flagrantes du régime fiscal.»

Le débat se poursuit;

*(Délibérations sur la motion d'ajournement)*

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.